

Projet de réponse du 13 avril 2015 à la consultation relative au projet de modification de la loi fédérale sur les étrangers relative à la mise en œuvre de l'art. 121a Cst.

Monsieur le président, Madame la secrétaire générale,

Le Conseil d'Etat vous remercie de lui avoir fourni la possibilité de participer à l'élaboration de la prise de position de la CDC quant à la consultation fédérale citée en rubrique et en approuve le contenu. Nous vous remercions pour l'important travail effectué.

Notre canton soutient le projet de réponse à la consultation susmentionné préparé par la CdC et nous saluons la pertinence des réflexions menées. Nous souhaiterions néanmoins ajouter un complément qui nous paraît très important qui compléterait la fin du paragraphe 9 comme suit:

... reconversions professionnelles. Il est impératif de les inciter à le faire, à l'aide de nouvelles mesures concrètes, efficaces et compatibles avec l'ALCP, par exemple en utilisant l'outil de la LACI. L'art. 121a Cst doit être mis en œuvre...

Nous estimons en effet qu'il est indispensable de prendre au sérieux les craintes et les frustrations qui ont amené une majorité du peuple suisse à voter dans une logique de repli et de fermeture. Or, la pression accrue sur le marché de l'emploi consécutive à l'abandon du taux plancher risque au contraire de pousser encore davantage au repli. Face à ce risque, les propositions actuelles de mesures d'accompagnement ne sont de loin pas suffisantes.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce qui précède et, en vous réitérant nos remerciements de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Madame la secrétaire générale, à l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 26 mai 2015

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND